

## Appel à cotisation 2019

Paris, le 2 janvier 2019

Cher(e) collègue,

Les conséquences financières de la représentativité ont entraîné une baisse importante du financement syndical (environ 40 % pour la période 2017-2018).

La Fédération se recentre sur ses missions essentielles notamment la défense juridique dédiée aux problèmes individuels des adhérents et aux questions concernant les conventions collectives.

Le SYMHOSPRIV a besoin de vous pour assumer sa mission, tant par vos adhésions que par votre participation active à la vie du syndicat.

Nous souhaitons votre participation directe ou indirecte (pensez à faire parvenir un pouvoir) pour

**l'Assemblée Générale le 16 mars 2019** au siège de la Fédération.

Après une année 2017 sans modification du montant des cotisations, une augmentation de 3 Euros en 2018, nous avons décidé de ne pas augmenter ce montant pour 2019.

Les cotisations 2019 sont les suivantes :

- Temps plein **190 €**
- Temps partiel **164 €**
- Retraités **112 €**
- Nouveaux adhérents **125 €**

Les chèques doivent être

- libellés à l'ordre du SYMHOSPRIV CFE-CGC
- adressés à  
SYMHOSPRIV CFE-CGC  
39, rue Victor Massé - 75009 PARIS  
[www.symhospriv.org](http://www.symhospriv.org)

L'adhésion au syndicat ouvre droit à un abattement fiscal de 66% de la cotisation, sous forme de crédit d'impôt. Cette réduction s'applique à l'impôt et non au revenu imposable.

Je vous remercie de votre participation et espère vous voir lors de la prochaine Assemblée Générale et vous adresse mes salutations confraternelles.

Dr Jean-Pierre BONNIOT  
Trésorier

Bulletin d'adhésion : [cliquez ici](#)